

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Amundi Funds II - Euro Corporate Bond

Catégorie B USD capitalisation - LU0139714470

Compartiment de Amundi Funds II

Société de gestion : Amundi Luxembourg S.A.

>> Objectifs et politique d'investissement

Objectif : vise à accroître la valeur de votre investissement et à générer un revenu sur la période de détention recommandée.

Titres en portefeuille : le Compartiment investit essentiellement dans des obligations de sociétés de qualité Investment Grade libellées en euro. Le Compartiment peut également investir dans des obligations mises en circulation par des émetteurs des marchés émergents ainsi que, à titre accessoire, dans des obligations d'État. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des obligations convertibles conditionnelles. Le Compartiment recourt abondamment à des instruments dérivés afin de réduire divers risques, à des fins de gestion efficace de portefeuille et dans le but d'obtenir une exposition (acheteuses ou vendeuses) à divers actifs, marchés ou flux de revenus. Cette approche peut produire un effet de levier important. Le Compartiment peut en particulier investir dans des swaps de taux d'intérêt à court et moyen termes.

Processus d'investissement : le gestionnaire s'appuie à la fois sur une analyse du marché et sur une analyse des émetteurs individuels pour identifier les obligations qui semblent offrir une meilleure qualité de crédit que ne l'indique leur notation.

Indice de référence : le Compartiment est géré par rapport à un indice de référence composite 95% BofA Merrill Lynch EMU Corporate Bonds Large Cap, 5% JP Morgan Euro 1 Month Cash constitué d'indices. Toutefois, la gestion du Compartiment est discrétionnaire et le gestionnaire du Compartiment n'est pas limité par la composition de l'indice de référence.

Glossaire

Obligations : titres représentant une obligation de rembourser une dette, avec intérêts. Les obligations de qualité Investment Grade offrent généralement des taux d'intérêt inférieurs, mais une plus grande probabilité que tous les paiements programmés soient effectués.

Les obligations convertibles conditionnelles : Les obligations convertibles conditionnelles en fonds propres absorbent les pertes lorsque les fonds propres de la banque qui les a émis descendent au-dessous d'un certain niveau. Le capital des investisseurs peut être assujéti à une dépréciation provisoire ou permanente et leurs obligations sont susceptibles d'être converties en actions.

Instruments dérivés : instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours d'action ou autres valeurs.

Marchés émergents : pays dont les marchés d'actions sont moins établis que dans les pays développés. Exemples : pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud.

Positions acheteuses : détention d'un titre ou prise de position bénéficiaire en cas d'augmentation de la valeur du titre.

Positions vendeuses : position d'investissement dont la valeur évolue inversement à celle du cours d'un titre.

Recommandé pour les investisseurs particuliers

- Connaissance de base de l'investissement dans des fonds et pas ou peu d'expérience d'investissement dans le compartiment ou dans des fonds similaires
- Compréhension du risque de perte d'une partie ou de la totalité du capital investi
- Souhait d'accroître la valeur du placement et de générer un revenu sur la durée de placement recommandée de 3 années

Ceci est une catégorie de parts de capitalisation. Le revenu d'investissement est réinvesti. Les investisseurs peuvent vendre leurs parts sur demande tous les jours ouvrés au Luxembourg.

>> Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Que signifie cet indicateur de risque ?

L'indicateur de risque ci-dessus classe les bénéfices et les risques potentiels sur la base de la volatilité à moyen terme (évolution du prix estimé ou réel de la part du Compartiment sur les cinq dernières années). Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Le profil de risque et de rendement de la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'indicateur de risque du Compartiment n'est pas garanti et peut évoluer dans le temps.

La catégorie de risque du Compartiment suggère qu'en tant que classe d'actifs, les obligations de qualité Investment Grade tendent à être moins volatiles que les obligations de qualité inférieure à Investment Grade. Pour les catégories de devises sans couverture, les mouvements de taux de change peuvent influencer sur l'indicateur de risque si la devise des investissements sous-jacents n'est pas la même que celle de la catégorie des parts.

Risques importants supplémentaires

L'indicateur de risque reflète les conditions de marché des dernières années et peut ne pas intégrer de manière adéquate les risques importants supplémentaires du Compartiment :

Risque de contrepartie : les parties contractantes peuvent faire défaut à leurs obligations issues de contrats dérivés conclus avec le Compartiment.

Risque de crédit : les émetteurs des obligations détenues par le Compartiment peuvent omettre de payer le principal ou les intérêts dus.

Risque de liquidité : en présence de conditions de marché défavorables, il peut devenir difficile de valoriser, acheter ou vendre des titres liquides, ce qui peut affecter la capacité du Compartiment à traiter les demandes de rachat.

Risque opérationnel : des pertes peuvent se produire en raison d'erreurs humaines ou d'omissions, d'erreurs de traitement, d'interruptions de système ou d'événements extérieurs.

Risque lié aux instruments dérivés : les instruments dérivés créent un effet de levier dans le Compartiment et peuvent provoquer des variations dans de la valeur des investissements sous-jacents, amplifiant les gains ou les pertes du Compartiment.

>> Frais

Frais exceptionnels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée*	4,00 %	Frais maximums pouvant être prélevés avant investissement ou avant paiement des gains de votre investissement.
Frais de sortie	Sans objet	

Frais imputés au Compartiment sur une année

Frais courants	2,20 %	Estimation : récents changements dans les composants de coût imputés à cette catégorie de parts.
----------------	--------	--

Frais imputés au Compartiment sous certaines conditions

Commission de performance	Sans objet
---------------------------	------------

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le Prospectus de Amundi Funds II, disponible à l'adresse www.amundi.lu/amundi-funds

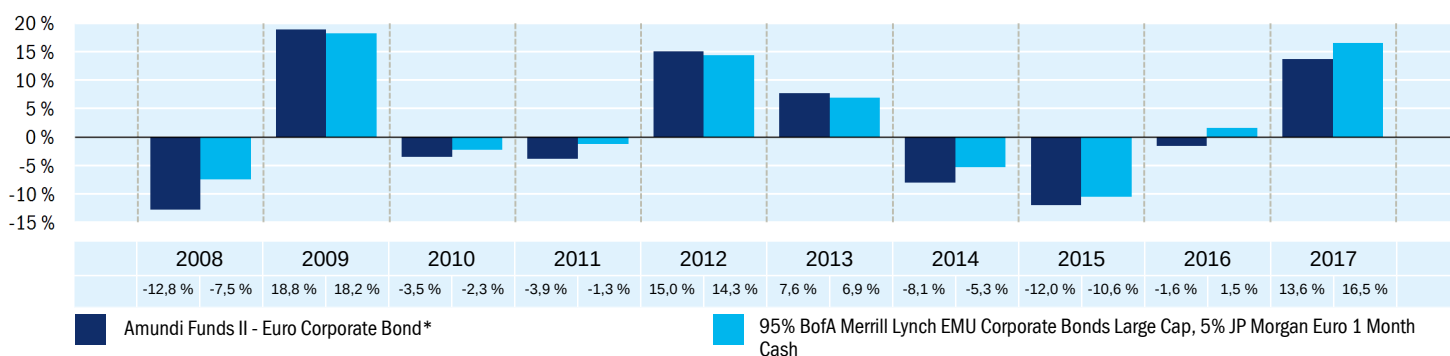
Ces frais couvrent les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

Pour les frais d'entrée et de sortie vous paierez peut-être moins que les montants maximums indiqués. Veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur. *Les frais d'entrée, qui sont réduits à zéro sur une période de quatre ans à compter de la date l'investissement, ne s'appliquent que si l'investisseur rachète ses parts au cours de cette période.

Frais courants varient d'une année sur l'autre. Cela n'inclut ni les frais de transaction du portefeuille, ni les commissions de performance. Le rapport annuel du Fonds pour chaque exercice inclura le détail exact des frais au niveau du Compartiment.

>> Performances passées

Les performances du Compartiment (en USD) indiquées ci-dessous tiennent compte des frais courants, mais pas des frais d'entrée et de sortie. Les performances passées ne peuvent pas être considérées comme un indicateur des performances futures.



Lancement du Compartiment : 2001 Lancement de la catégorie de parts : 2002 *Avant 2008, le Compartiment avait des caractéristiques différentes.

>> Informations pratiques

Dépositaire : Société Générale Bank & Trust

Informations complémentaires : Des copies papier du Prospectus de Amundi Funds II, les derniers rapport annuel et semestriel, les détails de la politique de rémunération de la Société de Gestion, les documents d'informations clés pour l'investisseur ainsi que d'autres informations pratiques, y compris les derniers prix unitaires, sont disponibles en français gratuitement sur demande auprès du siège de la Société de Gestion et en ligne sur : www.amundi.lu/amundi-funds.

Fiscalité : le Compartiment est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. En fonction de votre pays de résidence, la législation fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.

Responsabilité concernant les informations : la Société de Gestion, Amundi Luxembourg S.A., ne peut être tenue responsable d'une décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document que si celle-ci s'avérerait trompeuse, inexacte ou contraire aux parties pertinentes du Prospectus du Fonds.

Structure du fonds : le Compartiment est un compartiment de Amundi Funds II, qui est un Fonds Commun de Placement composé de plusieurs compartiments. Les actifs et les créances de chaque compartiment sont légalement séparés de ceux des autres compartiments. Le Prospectus, ainsi que les rapports annuels et semestriels de Amundi Funds II sont préparés pour l'ensemble des compartiments.

Passage d'ordre : les modalités d'achat, de conversion ou de rachat de parts sont définies dans le Prospectus. Les porteurs de parts peuvent avoir le droit de convertir les parts qu'ils détiennent dans ce Compartiment en parts de même catégorie d'un autre compartiment de Amundi Funds II.

Autorisation : le Fonds et la Société de Gestion sont autorisés au Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Siège : Amundi Luxembourg S.A., 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Date : les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 19 février 2018.